

Éric

J'ai rencontré Éric, alors incarcéré en Maison Centrale,¹ au cours des années 2009 et 2010 ; il était alors âgé d'une quarantaine d'années. C'est un homme de grande taille (près d'un mètre quatre-vingt-dix), d'allure plutôt soignée, ce qui, au vu de son dossier pénitentiaire auquel j'ai pu avoir accès, n'a pas toujours été le cas. Il serait même passé par des périodes où son hygiène corporelle et vestimentaire aurait été complètement négligée, et qualifiée de « *déplorable* » par le personnel pénitentiaire.

Éric entre en contact avec l'autre avec facilité et s'exprime avec un très bon niveau syntaxique et de vocabulaire. Il présente, en outre, des capacités de réflexion et d'auto-analyse tout à fait surprenantes pour un criminel, en particulier "sexuel". Il a, pour ces raisons, été pour moi une rencontre majeure en ce qu'il était déterminé, dans le travail de thérapie entrepris, d'attraper la *cause* de ses actes.

Par ailleurs, j'ai appris, bien après l'avoir rencontré, et alors que j'avais quitté l'établissement où il était incarcéré, qu'il figurait au rang des "cas" du Dr. BALIER, qui notamment avait fait de lui une étude dans son premier livre « *Psychanalyse des comportements violents* ». J'avais pourtant déjà lu ce livre et n'avais pas reconnu mon patient. C'est une de mes collègues qui, m'ayant entendue présenter ce cas au cours d'une formation, l'a reconnu comme étant étudié dans un article de J.-L. VIAUX et S. COMBALUZIER, le premier l'ayant expertisé en 2003 et ayant pu l'identifier comme étant le cas « *Éric* » du Dr BALIER.

Profession détenu

Se déclarant de « *profession détenu* », son "CV" permet, en un coup d'œil, de prendre la mesure de son parcours délictuel et criminel.

- Février 1985 : condamné par le tribunal des enfants d'A. à 6 mois d'emprisonnement dont 4 avec sursis pour « vol à l'aide d'une effraction » commis en décembre 1984.

¹ Établissement pénitentiaire qui accueille des détenus condamnés, à de longues peines et/ou jugés peu réinsérables.

- Mai 1985 : condamné par le tribunal des enfants d'A. à 10 mois d'emprisonnement pour « attentat à la pudeur commis par violence ou surprise » au cours du mois de mars 1985.
- Mai 1987 : condamné par la Cour d'Assises de la H.-S. à 15 ans de réclusion criminelle pour « viol commis sous la menace d'une arme », dont une tentative, pour deux « vol avec violence », pour un « vol avec port d'arme » et pour un « attentat à la pudeur commis avec violence ou surprise et sous la menace d'une arme ». Les faits datent tous du début de l'année 1986.
- Janvier 1992 : condamné par la Cour d'Assises de l'I. à 5 ans de réclusion criminelle pour « viol », « viol commis sous la menace d'une arme », « extorsion par force, violence ou contrainte de signature, promesse, remise de fonds ou valeurs », « violences volontaires avec ou sous la menace d'une arme sans incapacité ou avec ITT < ou = à 8 jours » et pour « vol ». Les faits ont tous été commis au cours des années 1988-1989, alors qu'il était incarcéré.
- Mars 1997 : condamné par le tribunal correctionnel de P. à 2 d'emprisonnement pour « vol » et « agression sexuelle ». Les faits ont été commis en mars 1997 lors d'une permission de sortie (il était donc toujours sur le régime de la détention).
- Mars 1999 : condamné par le tribunal d'E. à 2 ans d'emprisonnement pour « abus de confiance » et « évasion d'un détenu bénéficiaire d'une permission de sortir ». Les faits alors jugés concernent la permission de sortie de mars 1997.
- Juin 2005 : condamné par la Cour d'Assises de l'E. à 25 ans de réclusion criminelle (période de sûreté prononcée à 16 ans et 8 mois) avec suivi socio-judiciaire pendant 5 ans, fixe à 5 ans maximum la durée de l'emprisonnement encouru en cas d'inobservation du suivi socio-judiciaire, pour « viol (récidive) », « vol avec arme (récidive) », « vol (récidive) », « vol avec violence n'ayant pas entraîné une incapacité totale de travail (récidive) ». Les faits ont tous été commis au cours des mois de mai et juin 2002.

La deuxième peine prononcée par le tribunal pour enfants s'est terminée en octobre 1985 après 5 mois d'incarcération. Il est à nouveau détenu en février 1986 (mandat de dépôt) pour les faits commis en début de cette année-là. Il sera à nouveau condamné pour des faits commis au cours de cette détention sur un codétenu et hormis la permission de sortie de mars 1997 qui donnera lieu à de nouvelles infractions, il ne sortira pas de prison avant l'exécution de toutes ses peines, soit en début d'avril 2002. Il aura donc passé 16 années en détention. À

nouveau en mandat de dépôt fin octobre 2002, Éric n'aura donc vécu libre, entre 1986 et 2002, qu'un peu plus de 6 mois. A l'heure où j'écris ces lignes, il est toujours détenu.

Les – très – nombreuses expertises psychiatriques et psychologiques pratiquées depuis 1986 le dépeignent comme un sujet présentant d'importants troubles de la personnalité et de l'affectivité, et ceci dans un double registre psychopathique et pervers. Les conduites délictueuses et criminelles sont repérées comme expression majeure de sa structure psychopathique, elle-même à l'origine de sa répétition quasi compulsive de prédation sexuelle. Toutes les études soulignent les multiples récidives en dépit des diverses psychothérapies dans lesquelles il s'est fortement investi, et de fait, son haut degré de dangerosité. Aucun trouble ayant pu altérer ou abolir son discernement n'a jamais été relevé.

En 2006, suite à sa condamnation, il a effectué un nouveau cycle CNO², dont voici les conclusions :

- Ne présente pas de pathologie mentale aliénante
- Personnalité marquée d'un net trouble psychopathique
- Comportement sexuel d'un violeur en série assez typique et dont les actes criminels répétitifs cachent une misère et un échec sexuel ancien
- Possibilités d'introspection surprenantes

² Centre National d'Observation, depuis devenu Centre National d'Évaluation.

Une équipe pluridisciplinaire (psychologues, psychotechniciens, travailleurs sociaux et surveillants) observe et évalue les détenus tout au long du cycle (six à sept semaines) dans le but de rassembler et croiser le maximum d'éléments sur leur personnalité, leur état psychologique, la perception de leur crime, leur comportement, leur rapport aux autres, etc.

Y séjournent obligatoirement aux fins d'évaluation :

- Les détenus qui, après leur condamnation définitive, sont évalués en vue d'une affectation dans un établissement pénitentiaire pour y purger leur peine (au regard de leur profil et de leur projet d'exécution de peine). Il s'agit de condamnés dont le reliquat de peine est supérieur à dix ans.
- Les condamnés à la réclusion criminelle à perpétuité qui sont en mesure de solliciter une libération conditionnelle.
- Les condamnés sollicitant une libération conditionnelle lorsqu'ils ont écopé d'une peine de prison d'au moins quinze ans pour une infraction susceptible de donner lieu à un suivi socio-judiciaire après leur libération.
- Les condamnés susceptibles de faire l'objet, après avoir purgé leur peine, d'une surveillance dans le cadre d'une rétention de sûreté ou d'une surveillance judiciaire. Le premier cas ne s'est encore jamais présenté. Seuls trois pressentis à la surveillance judiciaire ont été accueillis au CNE depuis l'instauration de la mesure en 2005.

Il vole et viole les femmes...

Je n'ai pu avoir accès au dossier judiciaire et pénitentiaire que pour les faits et la peine relatifs à la condamnation de 2002³. Concernant les faits ayant entraîné quatre condamnations cette année-là, Éric, lorsqu'il a été arrêté, les a reconnus immédiatement. À la lecture du réquisitoire définitif, on ne peut manquer de s'étonner du fait que ses empreintes digitales ont été relevées sur chaque scène délictueuse et criminelle, alors qu'il se savait fiché au Fichier Automatisé des Empreintes Digitales. Ainsi, l'une des victimes de vol a pu orienter les enquêteurs en mentionnant tous les objets que son agresseur avait touchés dans son appartement.

La jeune femme victime de viol a expliqué qu'après être rentrée de son travail, elle avait stationné son véhicule dans le garage, puis avait pris la direction de l'ascenseur dans le hall. Réalisant qu'elle avait oublié de jeter un sac à la poubelle, elle s'est rendue au local poubelles. Une fois entrée dans ce local, et après avoir allumé la lumière, un homme s'est jeté sur elle, l'a saisie en lui plaquant le bras gauche autour du torse et l'a fait taire avec un tissu sur le visage. Il lui a ensuite, très calmement, demandé de ne pas crier, d'enlever son pantalon, sa culotte, ses vêtements du haut et son soutien-gorge. Elle s'est ainsi retrouvée quasi-nue, sa culotte et son pantalon étant baissés jusqu'à ses chaussures qu'elle n'était pas parvenue à ôter.

La suite de l'agression relatée par Éric aux enquêteurs s'avère similaire à celle de la victime.

Ainsi, le jour de l'agression, Éric avait acheté en début d'après-midi deux revues pornographiques et cherché un coin calme pour pouvoir se masturber avec les dites revues. Caché dans le sous-sol d'un immeuble, il avait commencé à feuilleter ses revues. Apercevant une jeune femme, il s'est jeté sur elle alors qu'elle entrait dans le local poubelles. Après lui avoir intimé de ne pas crier, il lui a demandé de se déshabiller et de s'agenouiller. Son intention était de la prendre « *en levrette* », mais la victime lui ayant signalé qu'elle avait ses règles, il s'est ravisé, lui a mis un sac sur la tête et lui a demandé de lui pratiquer une fellation. Après qu'elle se soit exécutée, il lui a demandé de recracher, parce qu'il voulait « *retirer tout le mal qu'il avait pu lui faire et non pas détruire une preuve quelconque* ».

³ Le dossier pénitentiaire du détenu ne contient que les pièces relatives aux faits ayant entraîné la ou les peine(s) en cours d'exécution. Concernant le passé judiciaire, la seule source de renseignement est le casier judiciaire dont un extrait est systématiquement joint au dossier. Aussi, concernant les faits antérieurs, en dehors du casier judiciaire, notre seule source de renseignement est Éric lui-même.

Au magistrat instructeur, il a soutenu n'avoir en aucune façon prémédité le viol, et que, bien que cela puisse paraître paradoxal, il n'était pas attiré par le sexe.

Soulignons enfin, qu'après le viol, il a dérobé différents objets à la victime, dont son téléphone portable et son portefeuille.

Quelques jours plus tard, il agressait une autre femme dans son garage. Alors que celle-ci y rangeait diverses affaires, Éric en tenue de motard s'est avancé vers elle, et, d'une voix puissante, lui a dit de ne pas s'inquiéter. En dépit de quoi il lui a asséné un coup de poing en plein visage. À terre, elle s'est mise à hurler pour appeler son fils tout en frappant de ses jambes son agresseur afin de le tenir à distance. Celui-ci s'est finalement enfui en dérobant son sac à main.

Devant le magistrat instructeur, Éric a reconnu les faits et précisé de lui-même n'avoir pas eu d'intention d'agression sexuelle.

Un peu plus tard encore, il agressait une autre jeune femme à son domicile. Entré par la porte-fenêtre ouverte de son séjour, il lui a passé un bras autour du cou et lui a placé un couteau sur la carotide. Comme elle criait et se débattait, il lui a alors intimé de se taire et l'a menacée de l'égorger ou de la planter. Toutefois, il lui a également dit qu'il ne voulait pas lui faire de mal, et qu'il n'allait pas la violer, qu'il voulait seulement de l'argent. Après après négociations avec la victime décidée à ne pas se laisser faire, il s'en est finalement allé avec 20 euros.

Cet épisode délictueux et criminel est survenu alors qu'Éric était sorti de sa précédente incarcération depuis environ 6 mois.

Auparavant, il a purgé plusieurs peines, dont la première datait de 1987 pour des faits commis en 1986. Plusieurs vols lui ont été reprochés, ainsi qu'un viol et une tentative de viol. Je n'ai que très peu d'éléments concernant ces affaires.

... et les hommes

En revanche, au cours de cette peine, une autre sera prononcée pour des viols et violences commises sur son codétenu. Les experts mandatés en 2002 étant les mêmes que ceux qui

avaient expertisé Éric pour la peine encourue suite aux violences sur son codétenu, j'ai pu avoir des éléments assez précis sur ce qui s'est passé. Éric, lui, est toujours resté réticent à aborder le sujet, contrairement aux autres viols.

Ainsi, la condamnation concerne des faits répétés de 1987 à 1989 sur le même codétenu – celui qui partageait sa cellule au sein du CMPR⁴ !

Sur la même période, il a également été reconnu coupable d'extorsion de fonds, les victimes étant deux autres détenus. Auprès d'un expert psychiatre en 1996, il a qualifié ces « histoires » de « carambouilles de mer », mettant en avant sa position et son influence par rapport aux autres détenus, la crainte qu'il inspire lui permettant aisément de parvenir à ses fins : « *Le simple fait d'être fort en gueule vous permet d'avoir ce que vous voulez* ».

Des extraits du réquisitoire définitif relatif aux accusations de viol étaient cités dans une des expertises. J'en reprends ici l'essentiel pour ce qu'ils mettent en évidence d'une pulsion indifférenciée quant à son objet. La victime :

« [...] expliquait que (X), connaissant sa mésentente avec ses codétenus, lui avait proposé de venir partager sa cellule... Très vite ce dernier avait pris la mesure de son désarroi psychologique et de sa faiblesse de caractère et il en avait fait son domestique, lui imposant les tâches ingrates (nettoyage de la cellule, vaisselle, ...) et lui prenant une partie de ses repas... Le rapport de domination s'accroissait encore lorsque (X), feignant une crise d'épilepsie, le menaçait de l'égorger avec une fourchette [...]. Ayant ainsi pris jour après jour l'ascendant sur lui, tant physiquement que psychologiquement, (X) multipliait les brimades [...] ».

Puis :

« [...] Il décidait de le contraindre à faire des exercices physiques dans sa cellule, soi-disant pour maigrir, puis il l'obligeait à se laver nu devant lui... Après ses ablutions, il vérifiait s'il était propre en examinant notamment ses parties génitales, d'abord du regard puis par des attouchements impudiques. Un soir, l'un et l'autre étant couchés, (X) l'appela [...]. Il le saisissait alors par les cheveux, lui plaquant le visage contre son sexe, puis lui ordonnait de lui faire une fellation en appuyant son couteau de table contre sa gorge et en lui disant : « Fais-le sinon je te tue ! ».

Le réquisitoire poursuit :

« [...] Enhardi par cette expérience et sûr de la terreur qu'il lui inspirait, (X) décidait de recommencer dès le lendemain et ceci plusieurs soirs de suite [...]. Un soir, il lui ordonnait de se mettre à quatre

⁴ Ancienne appellation des SMPR : services psychiatriques avec lits au sein de l'établissement carcéral. Les détenus qui y sont affectés, sur décision médicale, sont donc à l'écart de la détention "ordinaire".

pattes sur le lit et il le sodomisait... Ces faits devaient se reproduire par la suite tous les soirs [...]. Cependant, pour varier les plaisirs, (X) décidait un jour de le frapper, puis, après lui avoir bandé les yeux et attaché les mains derrière le dos, de lui introduire le manche d'un balai dans l'anus, « pour l'endurcir contre la douleur ». Ses sévices ont été réitérés à de nombreuses reprises, toujours pour le même motif, ces viols agrémentés de brûlures de cigarettes ou de scarifications avec des lames de rasoir ».

Les sévices ont pris fin suite à une hospitalisation du codétenu d'Éric, profondément blessé par une entaille au bras ayant nécessité la pose de points de suture. Les deux ont évoqué une tentative de suicide. À son retour, un changement de cellule a été effectué, dès lors ils ne cohabitaient plus. Les intimidations en vue d'extorsions de fonds n'ont pas pour autant pris fin, et, c'est au retour d'une permission de sortie que l'ancien codétenu d'Éric s'est fait prendre, au cours de la fouille règlementaire, avec une importante somme d'argent. Toutefois, ce n'est qu'après le départ d'Éric que son ancien codétenu s'est décidé à parler. Mis en examen, Éric a d'emblée reconnu l'ensemble des faits dénoncés, à l'exception des sodomies : « À l'époque j'ai pas pu raconter, dire pourquoi, il aura fallu 3-4 ans de thérapie pour pouvoir revenir dessus ».

Enfin, en 2004, alors qu'Éric était toujours en Maison d'Arrêt en attente de son transfert pour un établissement pour exécuter sa peine, un détenu a révélé avoir été violé par ses co-cellulaires, dont Éric au cours du mois de décembre 2003. Lorsque je rencontre Éric, l'affaire n'a toujours pas été jugée ; lui n'a jamais souhaité s'exprimer à ce propos.

Voler c'est avoir tout

Éric est issu d'une famille recomposée de huit enfants. Sa mère avait déjà eu deux enfants de deux unions précédentes, et son père quant à lui avait quatre enfants de son premier mariage, et un autre issu d'une relation extraconjugale. Éric est donc l'unique enfant de ses parents. Il porte, cependant, le nom de sa mère, ce qu'il explique en ces termes : « *Ma mère ne voulait pas que mon père me reconnaisse* », position qu'elle aurait adoptée suite au refus de son conjoint de l'épouser. Il n'a appris ce fait que tardivement et a voué à son père une haine tenace, ne comprenant pas pourquoi il avait donné son nom à ses autres enfants et pas à lui.

Très tôt, ont commencé les difficultés scolaires puisqu'il a redoublé CP et CM1.

Les vols également, d'abord des bonbons dans les magasins, puis tout s'accéléra après la mort de sa mère. En effet, cette dernière décède d'un cancer lorsqu'il a 12 ans. Il est alors confié à sa sœur aînée – son père s'alcoolisait massivement et ne semble pas s'être intéressé à son fils après la mort de sa compagne – qui sera très vite « dépassée » par les conduites délinquantes et les fugues de l'adolescent. Commencera alors pour lui la série des foyers éducatifs (14 ans pour le premier placement) dont, invariablement, il se fera renvoyer – pour cause de vols ou bagarres – ou dont il fuguera, avant que la prison ne prenne le relais – il avait 18 ans lors de sa première incarcération.

La mort de sa mère a été pour Éric une véritable cassure, il le dit en ces termes : « *Tout a basculé à la mort de ma mère* ». Il décrit une relation très fusionnelle à sa mère. Il se souvient très bien de ses jeunes années, et du changement brutal qu'a entraîné le placement chez sa sœur aînée (abandonnée par la mère et élevée par une tante). Éric fait état d'un « laxisme » du côté de ses parents : « *Ça ne m'empêchait pas de faire des bêtises, parce qu'après être grondé, et c'était jamais des punitions très dures, j'avais des câlins de ma mère. Même mon père était cool, lorsque j'ai piqué des sous à ma mère, il m'a dit : va dans ta chambre !* ». Chez sa sœur, en revanche, les punitions lui semblaient « disproportionnées ».

De sa mère, il obtenait « tout ». Il n'y avait aucune limite, tout ce qu'il voulait, il l'obtenait. Sa sœur, elle, posait des limites, avec lesquelles il s'accommodait mal : « *On me refusait, j'acceptais pas* ». Ce fut le début des fugues et de la débrouillardise dans la rue, les vols donc.

Néanmoins, les vols avaient débuté, très jeune, par le chapardage dans les magasins et le racket à l'école. Il en rend compte ainsi : « *Gamin, j'avais tout, il n'y avait pas de limite pour moi. Les bonbons que je volais ? Ceux qu'il n'y avait pas chez moi. Je voulais tout* ». Puis, « *du jour au lendemain on m'a tout enlevé* » – chez sa sœur. « *Quand on m'a dit non, c'est là que j'ai commencé les grosses conneries* ». Après les vols dans les magasins, ont succédé les cambriolages et les vols avec agression – en s'attaquant aux gens. Il en dit : « *Dès que je repérais de l'argent quelque part, il fallait que ça soit dans ma poche* ». Il parle de « véritable kleptomanie ». Il illustre ses propos avec une anecdote et raconte ainsi qu'un jour où il se promenait à vélo il a croisé un autre gamin qui mangeait une glace. Au moment où il arrivait à sa hauteur, il lui a dérobé sa glace parce qu'elle lui faisait envie, mais une fois dans

ses mains il s'est dit qu'il ne pouvait pas lécher à son tour la glace qui l'avait été par un autre, et il l'a jetée.

Son rapport au vol est très clair : « *Le mobile du vol n'a jamais été l'argent, c'était d'avoir (...). J'ai volé plein de trucs dont j'avais même pas besoin !* ».

Éric fait le lien avec sa mère qui volait aussi, et ce qu'il en a retiré « *J'ai le droit de voler, mais pas de me faire prendre* ».

Plus tard, « *l'adrénaline* » viendra ajouter une saveur supplémentaire aux vols, qui, de surcroît, lui permettront de se faire reconnaître des copains, de se faire une place sur un trait phallique : « *celui qui ose, celui qui n'a pas peur* ». Par la suite la prison aura aussi cette fonction pour lui, celle de lui attribuer une place auprès de l'autre.

Dehors c'est le néant...

En effet, au cours d'un entretien, alors qu'il venait de dire qu'en prison il était chez lui, je lui ai lancé : « *Qu'est-ce qui se passe quand vous êtes dehors ?* ». Il a répondu : « *(...) j'avais l'impression d'être dans le néant... Rien ne me touchait... Aucun sentiment, aucune émotion par rapport à tout ce qui m'arrivait, tout ce qui se passait autour de moi. Rien n'arrivait à moi ! C'était comme si je marchais dans le néant, je ne sais pas comment vous expliquer, marcher dans le néant c'est comme s'il n'y avait pas de sol, pas de ciel, rien ! C'est ça : j'étais conscient de rien !* ». Je propose : « *Déconnecté ?* ». Lui : « *Oui ! Mais de tout, déconnecté de tout* ».

Lorsqu'il est revenu en prison, il a dit « *Ouf !* ». Je feins de m'étonner de son « *Ouf !* » pour l'inviter à développer, il poursuit : « *Dehors on n'existe pas* ».

J'ai alors fait le lien avec des propos tenus antérieurement et soumis l'hypothèse suivante : la prison lui permet-elle d'exister ? Ne serait-ce que parce qu'il y est reconnu ? Acquiesçant, il a précisé que la prison lui permet de ne pas « *vivre comme un fantôme* ». Il existe en prison parce que lorsqu'il marche dans la cour, les autres le reconnaissent, parce qu'il a une grande expérience de la détention et que l'on vient le trouver pour des conseils : « *Je suis incollable sur les questions de la prison* ». Ceci lui permet, d'ailleurs, d'imposer ses règles de vie en cellule, sa « *compétence carcérale* » lui donnant droit de préséance auprès de ses co-cellulaires. De lui-même il fera le lien avec l'escalade de sa délinquance. Si les vols

concernaient le registre de l'avoir, très vite il y a trouvé d'autres bénéfiques : se faire reconnaître des autres, ses pairs. D'abord comme celui qui ose, ensuite celui qui va en prison : « *La prison c'est aussi se faire reconnaître* ».

De ce lien, il en fera un autre, avec les propos habituellement tenus par son père à son sujet : « *T'es un bon à rien, un mauvais en tout* ». Éric ironise en attestant qu'effectivement, il ratait tout, à commencer par l'école, mais même dans sa carrière de délinquant puisqu'il se faisait prendre ! En fait, il n'y a qu'en prison qu'il est « *bon* ». Il y navigue comme un poisson dans l'eau, à l'aise avec le personnel dont il obtient des passe-droits en nombre, à l'aise avec le droit et la législation ce qui lui permet de se jouer de l'administration pénitentiaire, à l'aise enfin avec les autres détenus – alors qu'il est un pointeur ! – pour qui il est référence, sachant, homme à consulter. Et, en outre, il y a obtenu des examens (CAP et BEP cuisine – diplômes en informatique et DAEU).

... parce que faire l'amour avec une femme c'est être dans le néant

Il est très clair dans le discours d'Éric que si dehors c'est le néant, c'est que faire l'amour avec une femme c'est la confrontation au néant. Lorsque je lui ai demandé ce qui se passe dehors pour lui, il a commencé par évoquer la femme qu'il fréquentait durant le laps de temps qu'il a passé dehors en 2002 : « *Quand je faisais l'amour avec N. j'avais l'impression d'être dans le néant (...). Je ressentais pas le toucher, le frotti-frotta (...). Comme si j'étais dans le néant (...). c'est le trou noir, et c'est la peur aussi. Comme si mon sexe n'existait plus* ». Cette impression n'était pas nouvelle, et elle a accompagné ses relations sexuelles ultérieures.

Néanmoins, Éric a eu très peu de relations sexuelles avec des femmes. Hormis les viols dont il s'est rendu coupable, il n'y en a eu que trois.

Son dépuceage s'est fait avec une femme qui avait près de 40 ans alors que lui n'avait que 15 ans. Cette femme était une prostituée qu'il a protégée de deux « *gars* » qui la malmenaient. Pour le remercier de sa chevalerie, elle lui a offert sa première relation sexuelle. Il rapporte

que, déjà, lors de cette rencontre sexuelle, il n'avait « *aucune sensation* » physique sauf celle de « *flotter dans le néant* ». À l'époque, il se l'était expliqué par le fait qu'elle avait non seulement pris les choses en main, mais aussi « *tout fait* », que lui était ignorant en la matière et qu'il n'avait « *rien appris* » avec cette expérience.

Deux ou trois ans après, il aura une unique relation sexuelle avec une fille résidente du même foyer que lui, fille qui « *servait à ça* », on l'appelait le « *bouche-trou* ».

Il n'aura pas d'autres relations sexuelles jusqu'à sa sortie de prison en 1985, mais de celle qu'il aura à ce moment-là, il en rapporte la même expérience, on y reviendra.

Si une vie sexuelle avec les femmes est quasi-inexistante, il n'en va pas de même concernant sa vie amoureuse. Éric rapporte avoir été amoureux à plusieurs reprises, dès l'enfance. Néanmoins, deux relations émergent. La première, chronologiquement, date de son adolescence. Alors qu'il était placé en foyer, il y a fait la rencontre d'une jeune fille dont il est tombé éperdument amoureux, au point qu'elle reste toujours un souvenir vivace. Il n'aura jamais de relations sexuelles avec elle, en dépit d'une histoire d'amour partagée, et du fait que ni l'un ni l'autre n'ait été freiné par une virginité non consommée. Éric explique qu'il avait peur de la briser, il la trouvait trop fragile. Sans doute n'était-ce pas là la seule raison étant donné qu'il a fugué pour de bon de ce foyer lorsqu'elle lui a déclaré ses sentiments. Marqué par cet amour, il se l'est tatoué sur son corps après son départ : « *son regard à elle qui pleure, lui qui reçoit ses larmes pour vivre* ».

Quant à la compagne de 2002, il a formulé qu'elle était « *semblable* » à sa mère dans son rapport à ses enfants. Rencontrée en boîte de nuit, il a remarqué « *ses jolis yeux, c'était une jolie brune aux yeux bleus* ». Il a « *vu* » qu'il lui avait « *tapé dans l'œil* », et lui a été séduit par « *son côté meneuse* ». Elle était mariée, mais séparée d'un mari qui la battait, avait cinq enfants, dont il dit que « *c'est entré en ligne de compte* » car il a « *aimé la mère en elle* ». Leur relation était basée sur un « *amour romantique* », sans sexualité. « *Le sexe était pas primordial pour elle* » et « *moi ça ne m'intéressait pas* ». Éric s'installera très vite chez elle, et, bien qu'elle fût aux prises d'une problématique alcoolique, il était « *rassuré de vivre aux côtés d'une femme qui agissait comme (sa) mère* », « *enveloppante et câline* », elle le « *soutenait* » et, à l'instar de sa mère ne lui reprochait rien de ses agissements délictueux.

Cette dame, qui sera amenée à témoigner au cours du procès, déclarera qu'Éric est un homme très gentil, qui l'a toujours bien traitée, que les faits de viols reprochés l'étonnaient car il ne lui paraissait aucunement être intéressé par le sexe, et, d'ailleurs, ils n'avaient jamais eu de relations sexuelles.

Éric, de toute évidence, se trouve en difficulté avec la relation sexuelle.

Un épisode survenu peu de temps avant mon départ de cet établissement pénitentiaire permet d'en prendre la mesure. Éric, à l'instar de nombre détenus, était parvenu à entrer en contact avec une femme. La dame avait, semble-t-il, souhaité faire évoluer une relation jusque-là épistolaire. Éric y a consenti, une demande de parloir a été faite auprès de la direction de la prison. Éric a commencé alors à présenter des signes d'inquiétude. Il m'en parle. Il se sent stressé, angoissé. Que se passe-t-il ? *« La femme, la relation avec la femme, le contact avec elle, établir une relation où je suis acteur de cette relation... la relation basée sur le sexe me stresse. Dehors, il fallait que je me bourre la gueule ou que j'ai fumé 3/4 joints... j'ai 43 ans mais c'était pareil à 16 ans... j'aimerais l'amour platonique, j'aimerais une relation avec une femme sans sexualité »*. Je lui ai alors fait remarquer que la rencontrer n'impliquait pas forcément d'avoir des relations sexuelles avec elle. Cependant, la dame en question n'avait visiblement pas cette position puisqu'elle avait fait savoir à notre patient qu'elle espérait qu'il *« assurait »*. L'intention sexuelle était explicite et elle a aussitôt généré une montée d'angoisse telle qu'il a fallu qu'Éric ait recours à une médication, alors qu'il n'avait aucun traitement jusque-là. En définitive, la dame n'est pas venue au parloir prévu. *« Soulagement »* du côté d'Éric qui l'a accompagné d'un *« le cran de sûreté s'est remis »*.

Se pose alors la question de savoir pourquoi Éric ne renonce pas purement et simplement aux relations sexuelles, d'autant qu'il déclare n'y prendre aucun plaisir. Nous allons voir qu'une autre dimension entre en jeu, révélée par l'épisode qui a entraîné le premier viol.

Le premier viol, et les suivants

Dès le lendemain de sa sortie de prison en 1985, Éric rencontre une ex-petite amie de son grand frère à la sortie d'un cinéma. Elle lui lance : *« T'es plus un gamin »* et l'embarque chez elle. Ils s'adonnent à des jeux sexuels dont il dit *« ça allait »*, bien que, comme la fois

précédente, et celles qui suivront, il a une impression de néant. Il s'agissait donc de sa deuxième expérience sexuelle avec une femme. Si « *ça allait* », les choses ont pris une autre tournure lorsqu'elle « *s'est mise à quatre pattes* ». Éric n'est pas arrivé à la pénétrer et, alors, raconte-t-il, « *elle m'a regardé bizarrement et a souri. Je me suis levé, rhabillé et je suis parti en courant* ». Il ajoute qu'il n'entendait plus rien, qu'il y a eu comme une « *déchirure* » à ce moment-là. Les choses auraient-elles pu s'en tenir là ? Le passage à l'acte s'était fait sur le mode de la fuite, il n'a pas tué la jeune femme – ni sa sœur à l'époque, ce qu'il dit de manière très explicite, il a toujours pris l'option des fugues.

Il revoit cette jeune femme quelques jours après. Elle est entourée de ses amis, ils rigolent. Il interprète : « *Ils se moquent de moi car je ne sais pas prendre une femme en levrette* ». Il ajoute qu'il s'est senti « *anéanti* ». Le premier viol a suivi peu de jours après.

Éric, sans moyens financiers depuis sa sortie de prison, avait repris ses habitudes de vol. Ce soir-là, alors qu'il s'apprêtait à cambrioler un appartement, il tombe, à peine entré dans les lieux, sur une femme « *en nuisette* ». Surpris, sa seule parole a été : « *Excusez-moi* ». Et il est parti. Puis, tout d'un coup, une idée s'impose : « *Je vais voir si j'y arrive, elle pourra pas se moquer de moi, elle me connaît pas* ». Il revient à l'appartement et la fait se mettre dans la position en question. Éric a toujours soutenu qu'il n'était pas parvenu à avoir un rapport complet, ce qu'ont contredit les expertises médico-légales – d'après ce qu'indique le Dr. BALIER dans son étude.

Trois jours après, dans des conditions similaires au viol de 2002, alors qu'il se trouvait dans le sous-sol d'un immeuble, il agresse une femme qui sortait de l'ascenseur, toujours avec le même modus operandi, la prendre en levrette. Il n'y parviendra pas, stoppé net par une parole de la jeune femme qui lui a dit : « *Est-ce que vous vous rendez compte de ce que vous faites ?* ». Éric dit être alors « *revenu à la réalité* » et il s'est enfui.

Le viol de 2002 reste celui sur lequel il s'exprime le plus. Attaché à rendre compte de ce qui se passe pour lui, il a confié : « *J'étais en train de me masturber et je l'entends, ensuite c'est la pulsion. J'ai commencé tout seul, je vais continuer avec quelqu'un* ». Il ne comprend pas de quoi est faite cette « *pulsion* ».

Quant à la position en levrette, il ne sait pas pour quelle raison il a besoin de réussir à obtenir un rapport dans cette position. La « *femme de dos est plus excitante* » sans qu'il puisse en dire pourquoi, mais le plus souvent il dit avoir « *paniqué* » quand il a obtenu de gré ou de force un rapport dans cette position.

Le paradoxe reste qu'Éric affirme et soutient ne pas avoir « *besoin de sexualité* ». Cela demeure un paradoxe pour lui-même car il relève bien qu'il n'a pas de désir de cet ordre avec les femmes dont il est tombé amoureux et avec qui il aurait pu avoir des relations physiques. Il exclut par ailleurs toute attirance pour la violence en elle-même : il ne viole pas parce que prendre une femme avec violence serait la condition de sa jouissance.

Je lui ai pointé que bien qu'exempt de désir pour les dames de sa vie, il n'était pas pour autant exempt de tout désir physique, ce que dévoile sa pratique de la masturbation – régulière. À cela, il expliquera que les masturbations lui apportent un « *soulagement* », qu'elles répondent à un « *désir de soulagement* ». Dans les moments de grande tension et de colère, la pratique masturbatoire s'intensifie.

Pourquoi, alors, dans ces conditions, s'obstiner à faire l'amour avec une femme, d'autant que cela génère une angoisse massive ? Réponse de l'intéressé : « *Je voulais faire comme les grands frères qui disaient « hum c'est bon » (...). Je n'ai jamais vraiment eu de désir pour une femme, mais je voulais pas être ridicule aux yeux des autres* ». D'autre part, Éric a dans l'idée que « *c'est un peu obligé* » quand on est couple, il pense que la relation qu'il avait avec la femme rencontrée en 2002 n'aurait pas pu tenir dans le temps en l'absence de toute sexualité entre eux.

Vol et viols : une même structure

Lors d'un entretien, Éric revient sur une dépression survenue au cours de l'année précédente. Il explique qu'il « *y a eu un trop plein d'infos arrivées en un laps de temps court* ». Il a « *compris et réalisé beaucoup de choses d'un coup* » et est « *parti en vrille* » car s'est « *senti déstabilisé* ». Il n'osait plus sortir de sa cellule, ne pouvait plus voir qui que ce soit.

Qu'a-t-il compris qui l'ait déstabilisé ?

« *Jamais j'aurais fait ça si j'avais été conscient du mal que je faisais... il n'y avait pas de préméditation... si je sentais un regard dominant se poser sur moi, que ce soit homme ou femme, j'agressais* ».

Ces propos font écho avec d'autres tenus précédemment, à propos de sa mère. Il évoquait le désarroi ressenti face aux paroles émises tant par son père que par sa mère, et entre autres, celles-ci, de sa mère : « *Sache gamin que je vois tout, je sais tout, tu peux rien me cacher* ». Lui prenait ses propos au pied de la lettre : il croyait effectivement qu'elle pouvait tout voir, qu'elle voyait tout, même quand il n'était pas dans son champ de vision.

Éric est resté persécuté par le regard, ce qu'il formule en disant se sentir « *dominé* », « *agressé* » par le regard de l'Autre, et dont il se défend en agressant à son tour.

Il résume la logique ainsi : « *Être bouffé ou bouffer* ».

Il fait le pas suivant en formulant : « *Agresser en retour de ce regard agresseur* ». Sa mère qu'il décrit comme une femme au caractère difficile, dominait son père, même physiquement – elle le battait – ne lui laissait aucune place. Pourtant, un jour, alors qu'il était encore tout petit – il date cet épisode de la maternelle – il voit son père « *qui n'avait jamais le dessus sur (sa) mère dans leurs fréquentes disputes* » avoir « *le dessus* » sur sa femme : « *Ma mère était à quatre pattes et mon père était en train de lui mettre une fessée* ». Seule fois où il verra son père dominer sa mère, dans une scène sexuelle donc.

Il raconte cette scène de la manière suivante : « *Je m'étais levé car j'avais envie de faire pipi, je suis allé vers la chambre de mes parents et j'ai dit « maman pipi ». Mon père m'a regardé. Après blocage. C'était trop traumatisant, ma mère dominait toujours mon père* ».

Le rapport à l'Autre se déploierait-il pour lui dans ce registre ? Dominer ou être dominé ? Et la relation sexuelle comme domination possible de l'autre ?

En tout cas, le regard agresseur, pour lui, est de cet ordre : il se sentait « *dominé par le regard de la femme* ». Il parle de « *regard punitif* » et tente de décortiquer la logique de ses actes : « *J'te tiens. T'es dans mon pouvoir, sous mon contrôle* ». Il poursuit : « *avoir le contrôle sur les autres = avoir le contrôle sur moi... Quand j'agressais, j'étais tellement en parfait contrôle de moi que j'étais bien... Comme un double, par un sur-moi qui contrôle tout* ». La logique qui sous-tend le viol des femmes est la même : « *Je dirige, j'ai le pouvoir sur elle... dominer pour ne pas me sentir dominé, je perds tous mes moyens si je sens qu'elle me domine. C'est moi l'homme* ».

Éric a l'impression d'être comme son père, « *faible devant une femme* », ce qui signifie : « *ne pas savoir comment y mettre des limites* ». Éric reconnaît donc des fantasmes de domination sur les femmes : « *Je dois dominer la femme par l'agressivité et la violence verbale ou physique...que je la sente soumise* », à l'exclusion, toutefois, de celles de l'amour, avec lesquelles cette logique n'est pas possible. Concernant les femmes de sa vie, il invoque le respect.

Enfin, quand ce processus ne pouvait pas s'appliquer, c'est à lui-même qu'Éric s'en prenait. En effet, il relate qu'une fois, alors qu'il se trouvait en conflit avec un autre jeune résidant au même foyer que lui, Éric, en position d'infériorité face à ce « *plus grand et plus costaud* », a retourné la violence contre lui-même. C'était sa première automutilation. Il ajoute : « *Quand je me bagarrais avec les autres garçons, je ne me calmais que quand je voyais le sang, c'était pareil quand je ne pouvais pas me battre, j'étais énervé et ne me calmais que quand je voyais mon sang* ».

D'autres mutilations ont eu lieu en prison, sur sa première peine. Il se coupait « *pour trouver l'apaisement* », « *c'était une manière d'exploser* ». Par la suite, il n'y a plus eu recours, probablement, c'est mon hypothèse, parce qu'il a pris une place de dominant en prison, place qui l'a mis à l'abri de la malignité de l'Autre.

Éric fait donc le lien entre les viols et les fantasmes de domination.

Pour autant, une observation attentive de ses déclarations dans le temps permet de repérer qu'il s'agit d'une construction secondaire, une construction qui serait venue recouvrir l'énigme de ses actes.

Éric a invoqué une « *pulsion* » dont il ne comprend pas de quoi elle serait faite.

De fait, ses agissements révèlent un rapport à la pulsion particulier, la jouissance de l'objet ne passe pas, chez lui, par les limites de la jouissance que dessine la castration symbolique. Sa jouissance déborde les limites de la jouissance phallique. Les vols en sont le paradigme, si voler c'est avoir « *tout* », c'est aussi jouir de tout. Éric se saisit de l'objet qui passe pour jouir, n'importe quel objet, il le dit clairement à propos des vols, puisqu'il volait même ce qui ne lui servait à rien, à rien d'autre que jouir de ce dont l'Autre jouit.

Cette indifférenciation de l'objet de jouissance se lit dans les faits de violences commises à l'endroit de son codétenu. Éric, en effet, en 1989, alors mis en examen, a déclaré au magistrat instructeur qu'il s'agissait de « *dérapages* » survenus à cause de « *la relation très particulière qui s'était instaurée entre eux deux* ». Ainsi, il relate qu'un soir du printemps 1988, alors qu'il massait le dos de (X) avec de l'huile, il a été pris d'un désir soudain. Éric, pourtant, déclare ne pas avoir d'attrance pour les hommes. La soudaineté du désir se retrouve dans les épisodes de violences sexuelles imposées aux femmes : le rapport à l'objet est direct. La jouissance du corps de l'Autre n'est pas limitée par la castration : aucune négativation ne coordonne le sujet à l'objet dont il jouit.

L'épisode de la permission de sortie, au cours de laquelle il a volé une touriste et tenté sur elle une relation sexuelle non-consentie, illustre son rapport à la jouissance et montre que chez lui le vol et le viol ont la même structure, répondent à la même logique sous-jacente, ce qu'Éric particulièrement éclairé à cet égard constate lui-même : « *comme quoi, chez moi le vol et le viol ont bien un lien* ». Dans les faits, on constate, en effet, que les vols se sont toujours accompagnés de viols, ou de tentative de viols, et inversement.

Le fantasme de domination : une solution pour le sujet

En 1988, lorsque C. BALIER écrit sur le cas « *Éric* », ce dernier est non seulement pris en charge par l'équipe du CMPR, mais il est également "hébergé" par le service. Rappelons qu'à cette époque, Éric était incarcéré pour les faits de vols et de viols commis au cours de l'année 1986, pas encore pour les faits de viols commis à l'encontre de son codétenu, celui-là même qui partage son "hébergement" au sein du CMPR.

Les pratiques du service obéissent à une règle : toutes les prises en charge psychothérapeutiques sont multiples. Cette règle se justifie par la « *particularité de la pathologie présentée par les patients* », à savoir : la capacité de clivage et « *l'ombre permanente des imagos archaïques* » qui, pour le thérapeute investi de ces imagos, serait un danger potentiel. Pour ces raisons, il est apparu souhaitable « *que les investissements se répartissent entre plusieurs intervenants* ». Ainsi, Éric est non seulement suivi par le Dr BALIER, mais également par une autre psychiatre du service, ainsi que par un infirmier.

Dans « *Psychanalyse des comportements violents* » C. BALIER présente une analyse d'un épisode survenu au cours de la prise en charge d'Éric, dans la relation transférentielle au psychiatre de sexe féminin. Ainsi, un jour Éric raconte à son médecin ce qu'il s'est imaginé à son propos : « [...] *la prendre en otage, l'emmener chez elle, etc.* ». En outre, alors que personne dans le service n'avait été mis au courant de sa grossesse en cours, Éric sera le premier à la deviner. Cette grossesse donnera lieu à un rêve au cours duquel Éric se verra remettre un carnet dans lequel la psychiatre avait noté toutes ses sensations durant sa grossesse et son accouchement. C. BALIER en conclura à un investissement affectif important et jugera plus prudent qu'elle ne le voit plus seule pendant un certain temps.

C. BALIER fera l'hypothèse d'un « *rapport avec la mort de la mère* », à partir de plusieurs occurrences constatées durant cette période.

La première est un cauchemar, Éric en effet rêvera « *qu'il est dans un restaurant avec elle (sa mère) et l'un de ses frères ; en allant aux toilettes il voit son père « habillé en diable » qui surveille deux cercueils dans lesquels sont sa mère et son frère* » (BALIER, 1988, p.97).

Éric présentera également de « *curieuses constructions imaginaires : dans l'une par exemple un « revenant » continue après sa mort à se venger des membres de sa famille en les tuant un à un pour terminer par sa propre mère* » (Ibid.).

C. BALIER s'étonnera « *des curieux rapports* » qu'Éric entretient « *avec le médecin-femme* », avec laquelle il a une « *attitude très ambivalente* » :

« [...] *il est content de la voir et il en a peur, il pense qu'avec son regard elle devine tout ce qu'il a dans la tête. Aussi a-t-il besoin d'évoquer des rêveries qu'il fait à son sujet sous formes de menaces : il tue son mari, il tue son enfant, etc.* » (BALIER, 1988, p.98).

Le tout sera accompagné d'une « *efflorescence de phobies* » :

« [...] *peur du noir, impression d'une présence la nuit, peur qu'on lui tire les cheveux, qu'on lui coupe les pieds, aussi dort-il en chien de fusil ; peur également que la poussière « prenne forme », c'est pourquoi il nettoie soigneusement sa cellule tous les soirs [...]. Il a également de sensations bizarres : ses bras ne lui paraissent pas normaux et il les compare à ceux des autres détenus. Parfois, en se regardant dans un miroir, il voit son visage se déformer et se transformer en une tête de diable* » (Ibid.)

C. BALIER fait l'hypothèse qu'il y a un lien entre « *l'angoisse d'abandon, la peur de l'anéantissement, la violence envers les femmes, les phobies, le désir d'identification à la*

femme, mais ce lien reste abstrait et le fonctionnement sur le mode du clivage persiste » (BALIER, 1988, p.99).

Il avance que le déni de la violence est ce qui permet à Éric d'éviter de se remettre en cause, et que, derrière cette violence, « *il y a le monde des fantasmes rattachés à la disparition de la mère quand il avait 12 ans, ravivant d'anciennes peurs* », les « *phobies* » relevées et mentionnées plus haut. Les affronter, ses peurs, serait un risque pour Éric, celui de « *remettre en cause l'unité de son Moi* » :

« L'investissement massif de cette femme a révélé la peur fondamentale, dénominateur commun des phobies : un désir d'identification à elle qui fait ressurgir probablement sa peur de la passivité, contre-investie dans le passage à l'acte délictueux par le viol. C'est que, peut-être, le manque de solidité du Soi (D. Anzieu parlerait de « Moi-peau » et de « l'enveloppe sonore du Soi »), incapable de subir l'expérience de passivité, est à l'origine de toute la construction pathologique » (Ibid.).

Pour ma part, je propose de prendre toute la mesure de ce qu'Éric a dit de sa mère, de son regard "omnivoyant". Il a toujours eu l'idée qu'elle pouvait tout voir, même ce qui ne rentrait pas dans son champ de vision. Le regard de la mère d'Éric avait une double propriété. Il était persécuteur sans aucun doute, comme ne peut que l'être un regard omniscient. Éric, en dépit du chagrin causé par la mort de sa mère, dit avoir ressenti un « *grand soulagement* ». Il n'a jamais fait le lien avec le regard de sa mère, mais on peut en faire l'hypothèse, et avancer qu'il se trouvait tout d'un coup déchargé du poids d'un regard qui le cernait de toutes parts. La « *cassure* » générée par la mort de la mère, et ce qui s'en est suivi lors du placement chez la grande sœur, permet de faire une deuxième hypothèse : le regard de la mère avait une fonction-limite. Il faisait limite là où les mots de la sœur, le symbolique donc, faillait à faire barrière. Éric en rend très bien compte quand il dit que c'est à partir de ce moment-là qu'il y a pour lui accélération dans la délinquance, mais aussi avec ce qu'il formule de son rapport à l'école : « *J'avais une incompatibilité avec l'école, surtout au niveau des règlements !* ».

Cette fonction-limite du regard de la mère lui appartenait en propre : aucun autre regard n'a jamais eu cette propriété pour Éric, pas même celui du personnel pénitentiaire – pour preuve les passages à l'acte commis à l'intérieur de la prison. Le regard est essentiellement persécuteur pour Éric, le regard est « *agresseur* » dirait-il.

Éric a exprimé sa crainte que la psychiatre « voie » tout ce qu'il a dans la tête. Ce sentiment d'être vu a pu être renforcé par les pratiques de prise en charge au sein du service où tous les soignants se communiquent le contenu de leurs entretiens. Éric, lorsqu'il a su que C. BALIER était tenu informé de ses échanges avec la psychiatre a réagi par une violente colère.

Aussi, plus que de phobies en « rapport avec la mort de la mère », je fais l'hypothèse qu'Éric s'est trouvé dans une configuration de regard persécuteur. Les phobies et « fantasmes » ne sont pas « rattachés à la disparition de la mère », ils dévoilent plutôt une décompensation de sa psychose : les phobies et les phénomènes de corps rapportés sont une « efflorescence » de phénomènes élémentaires. L'image du corps ne se soutient pas du symbolique, et lorsque l'imaginaire ne suffit plus à faire tenir le corps, on observe un lâchage du corps propre, ce que révèle également l'épisode de son hygiène qualifiée de déplorable.

L'Autre jouit bien de lui à travers son regard, en ce sens peuvent se lire les infractions qualifiées d'attentat à la pudeur qui s'avèrent être des faits d'exhibitionnisme : Éric s'offrait au regard de l'Autre. Le fantasme de domination est la construction d'Éric pour se protéger de l'Autre, de « dominé » par le regard, il est passé à « dominant » par la violence et la contrainte physique exercée sur le corps d'autrui. Écoutons-le, à propos des violences exercées sur son codétenu :

« Quand on a un faible en face, ça devient un amusement de profiter de lui [...]. Je ne me cherche aucune excuse... c'est comme une escalade dans le jeu on continue tant que la victime ne dit pas stop mais, le problème, c'est que elle, elle a tellement peur qu'elle ne parvient pas à dire stop et que nous, on ne sait pas s'arrêter, on y prend du plaisir sans mesurer le mal qu'on peut faire ni les conséquences à plus long terme... cela n'a toutefois rien à voir avec une perversion sexuelle : c'est plutôt la violence qui passe par le sexe ».

Le fantasme en jeu ici n'est pas un fantasme fondamental, c'est une construction secondaire qui permet à Éric de se protéger du désir et de la jouissance de l'Autre. En le dominant, il le neutralise. À cet égard, on peut faire l'hypothèse que la scène primitive est le support de cette construction fantasmatique, scène du registre spéculaire, et qui faute d'un recours possible au symbolique pour Éric, reste de l'ordre du transitivity : dominer/être dominé. Cette construction fantasmatique lui permet, en outre, de soutenir la relation sexuelle, ne serait-ce qu'en recouvrant le « trou noir » de la rencontre sexuelle, celui du non-rapport sexuel. Éric

est, sur ce point, très clair lorsqu'il rend compte de ce que ce fantasme ne peut s'appliquer avec les femmes de l'amour, avec lesquelles la relation sexuelle est de l'ordre du néant.

Le fantasme vient faire faire barrière à la jouissance de l'Autre, mais il vient également brider a minima celle du sujet : raison pour laquelle Éric n'est jamais allé jusqu'au meurtre ?